Image not found or type unknown

Contrat d entretien payé et dépot de bilan de l'entreprise

Par **christian**, le **12/01/2010** à **09:43**

Bonjour,
Pouvez me renseigner, début 2009 j'ai payé 133 Euros pour le contrat d'entretien de ma chaudiére.N'ayant plus de nouvelle de l'entreprise, je vais sur place et là les voisins me disent que l'entreprise n'existe plus.(liquidation judiciaire en Octobre 2009.

Quels sont mes recours possibles.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés